



Numéro de l'acte	2015-131- RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	5.2.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2015

QUESTION N°2015-131

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : création d'un cinquième poste de conseiller Municipal Délégué

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

En application des dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'Assemblée de déterminer librement le nombre de Conseillers Municipaux Délégués.

Dans la mesure où le nombre d'adjoints maximal autorisé pour la commune est atteint et afin de faciliter le bon fonctionnement de la collectivité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité (six abstentions) décide de :

- créer un cinquième poste de Conseiller Municipal Délégué
- désigne Madame Corinne BOCQUILLON

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 03 septembre 2015

Le Maire,



Caroline SAUDEMONT